

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

Rencontre extraordinaire du Conseil d'établissement
École Saint-Louis-de-Gonzague à Montréal,
11 mars, 18h30, au Pavillon Rachel

Présents :

- Marie Éline Benoit, membre parent
- Marie-Claude Bérubé, représentante du personnel de soutien (SDG)
- Chloé Dominguez, membre parent et vice-présidente
- Monique Fournier, membre parent et présidente
- Mia Mauromati, représentante enseignante
- Roxane Paquette, représentante enseignante
- Jean-Robert Quévillon, membre parent et vice-président
- Stéphanie Taillon, membre parent
- France Verbeke, directrice
- Nancy Côté, représentante professionnelle

Absent : René Derooy, représentant enseignant

1 Ouverture de l'assemblée

La rencontre débute à 18h35.

1.1 Désignation d'un secrétaire

Stéphanie Taillon est désignée secrétaire.

1.2 Prise des présences et vérification du quorum

Le quorum est respecté.

1.3 Désignation d'un.e gardien.ne du temps

Nancy Côté sera la gardienne du temps.

2. Période réservée au public

Une enfant de 6^e année, accompagnée de sa mère, témoigne de son parcours dans la classe de science en 5^e et 6^e année. Elle rapporte entre autres qu'elle et ses ami.es ont vécu un sentiment de rejet par rapport à la classe d'anglais et qu'il est difficile de s'améliorer dans un groupe où la plupart éprouvent des difficultés d'apprentissage.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Modifier point 5.1 Résolution Fête des sapins pour Résolution conseil d'établissement de l'école
– approbation (5 minutes)

Ajout 5.2 Moyen retenu pour le projet éducatif sur la littératie – information (5 minutes)

Ajout 5.4 Coronavirus – information (5 minutes)

Ajout 9.1 Découpage des districts – information (5 minutes)

Mia Mauromati propose l'adoption de l'ordre du jour avec les modifications proposées. Marie-Claude Bérubé appuie. Adopté à l'unanimité.

4. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 12 février 2020

Ajouter les signatures au bas du PV.

Suivi sur l'impro : Les commentaires sont positifs à la suite de l'intervention de Madame Verbeke auprès de l'animateur, M. Théorêt.

Marie-Élaine Benoit propose l'adoption du procès-verbal. Chloé Dominguez appuie. Adopté à l'unanimité.

5. Dossiers école et informations stratégiques

5.1 Résolution conseil d'établissement de l'école – approbation (5 minutes)

Il y aura maintenant un conseil d'administration à la CSSM (Conseil des services scolaires de Montréal). Toute personne intéressée à siéger au CA de la CSSM doit être inscrite par résolution sur la liste de désignation formelle du conseil d'établissement de l'école.

La résolution conseil d'établissement de l'école ou du centre #2019-2020_005_001 est adoptée à l'unanimité et signée par la présidente du CÉ. Madame Verbeke transmettra la résolution au Secrétariat général de la CSDM.

5.2 Moyen retenu pour le projet éducatif sur la littératie – information:

Le moyen choisi : les élèves seraient capables d'utiliser les stratégies de lecture et d'écriture enseignées tout au long de leur parcours scolaire.

Plus de détails sur les conditions de réalisation suivront.

5.3 La grille-Horaire 2020-2021

Elle reste la même que celle de 2019-2020.

5.4 Coronavirus

Selon les courriels de la CSDM :

- Toute personne revenant des pays endémiques doit se mettre en quarantaine
- Cellule de crise créée pour communiquer avec une personne en cas de symptômes
- La DSP communique les informations
- On doit se laver les mains fréquemment
- Se couvrir la bouche avec le coude quand on tousse
- Surveiller le site de la CSDM pour le carré gris COVID-19: informations récentes

5.5 Réflexion sur les modalités des projets pédagogiques particuliers

Madame Verbeke présente la décision de l'équipe-école sur les modalités des projets pédagogiques particuliers, qui s'appuie notamment sur l'expérience de l'équipe-école, le contexte de l'école, les résultats de la recherche et l'expertise des conseillers pédagogiques de la CSDM.

La proposition de l'équipe-école visait à réduire le déséquilibre entre les groupes de science et d'anglais et à trouver une solution pour conserver ces deux projets particuliers, qui font la fierté de l'école. L'équipe-école a pris en considération les éléments suivants :

CONSIDÉRANT la volonté d'offrir des services justes et équitables, accessibles à tous et inclusifs;

CONSIDÉRANT l'importance que nos différents groupes soient les plus hétérogènes possible afin de favoriser la réussite pour tous;

CONSIDÉRANT qu'à l'école Saint-Louis-de-Gonzague, nous avons la chance d'offrir deux projets pédagogiques particuliers, soit l'anglais intensif et les sciences enrichies, auxquels nous tenons tous;

CONSIDÉRANT que la recherche démontre que l'anglais intensif est bénéfique pour tous les élèves, même les élèves en difficulté, et que 5 mois en immersion offrent une bonne base dans la langue;

CONSIDÉRANT qu'il est tout aussi important d'offrir à nos élèves une solide culture scientifique et technologique.

Les enseignants proposent :

1. que l'on MODIFIE le projet d'anglais intensif en l'offrant à tous les élèves de cinquième année (5 mois en anglais et 5 mois académique) ;
2. que l'on OFFRE le projet de sciences enrichies à tous en sixième année.

AINSI :

- Tous les élèves bénéficieraient de l'anglais intensif en 5e et d'un enseignement enrichi en anglais en 6e année;
- Comme la 6e année vise la consolidation des apprentissages, les élèves auraient 15 mois pour l'apprentissage des matières obligatoires, réparties sur deux années scolaires;
- Les élèves de 6e année bénéficieraient d'environ 4h de sciences par semaine, en incluant des projets multidisciplinaires;
- Une année sans interruption d'enseignement des matières en 6e année favorisera non seulement leur consolidation, mais permettra de mieux préparer les élèves aux examens du ministère et à leur entrée au secondaire.

Compte tenu de la volonté de mettre en place ces modalités dès l'année scolaire 2020-2021:

- La titulaire de 5e année conserverait son groupe actuel pour la 6e année;

- Les élèves de 5e année en anglais intensif bénéficieraient de cours d'anglais enrichi et d'un enseignement bonifié en sciences.

Les membres du CÉ soulèvent certaines questions, notamment sur: le choix de faire l'académique en 6^e année plutôt qu'en 5^e; l'impact des critères élargis en 2018-2019 sur la composition des groupes; les risques d'augmenter le stress chez certains enfants vulnérables; le fait d'imposer les deux projets à tous les élèves et de réduire de moitié l'enseignement de l'anglais intensif (5 mois vs 10 mois); et sur la possibilité d'avoir une personne-ressource.

Les membres discutent de la séance d'information pour les parents. Tous les membres parents du CÉ participeront à la préparation de cette séance. La présidente présentera le contexte aux parents et un modérateur neutre de la CSDM animera les discussions. La séance aura lieu le 24 mars à 18h30 et la prochaine rencontre du CÉ le 30 mars pour passer au vote.

Dans le cadre de la préparation et de la tenue de la séance d'information, Stéphanie Taillon, membre parent, mentionne qu'il serait peut-être important qu'un des membres parents dont la fille est présentement dans la classe d'anglais intensif prenne une distance du processus de consultation, car cette personne pourrait être en conflit d'intérêts. Le parent a indiqué son intention d'adopter une posture générale.

6. **Activités et sorties éducatives s.o.**
7. **Le point des enseignants s.o.**
8. **Dossier SDG s.o.**
9. **Rapport du délégué au comité de parents**
 - 9.1 **Découpage des districts – information**

Compte tenu de l'heure tardive, la déléguée remet aux membres du CÉ le découpage des districts aux fins de désignation des membres parents qui siégeront au conseil d'administration du Centre de services scolaires et invite les membres à consulter le site Internet de la CSDM qui présente les cinq districts découpés de façon à favoriser la répartition équitable du nombre d'élèves dans chacun de ceux-ci.

10. **Le point de l'OPP**
 - 10.1 **Semaine de la musique – information: point reporté**
11. **Courrier s.o.**
12. **Membre de la communauté s.o.**
13. **Varia s.o.**
14. **Levée de l'assemblée : 21h27**



Monique Fournier
Présidente du CÉ



France Verbeke
Directrice

« Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. »
(Loi 180, article 64)